



Atelier : lundi 8 octobre 16h40 – 18h40

## **Territoires de projets : Scottez avec excès**

Écueils à éviter :

1. Avoir des périmètres SCOT et PETR différents
2. Oublier les petites communes rurales
3. Considérer que le SCOT ne cadre que des questions d'urbanisme
4. Ne pas considérer la difficulté pour les élus/citoyens de s'y retrouver dans cette superposition mouvante et complexe de dispositifs
5. Considérer que la législation relative au SCOT doit répondre au conflit d'ego sur le territoire

Leviers à privilégier :

1. S'appuyer sur l'Histoire et les histoires des territoires et des populations
2. Définir l'échelle d'action (SCOT, inter-scot, PETR) en fonction du projet
3. Envisager le SCOT selon une organisation réticulaire entre EPCI et communes et éviter les pôles de concentration de services
4. S'appuyer sur les Projets Agricoles Territoriaux (PAT)
5. Avoir une charte paysagère

Bonnes pratiques :

1. Concevoir un SCOT PETR en fonction d'un projet préexistant et ne pas considérer ces élaborations comme des projets en soi
2. Gérer en régie l'urbanisme et engager des sigistes
3. Définir la gouvernance en amont de l'établissement d'un SCOT/PETR (ex : présidence tournante)
4. (légal) Avoir un conseiller en développement par SCOT
5. Dans l'idéal, concevoir SCOT en fonction du SRADDET, PADD, et PLUI en fonction du SCOT
6. Utiliser le SCOT pour se projeter sur 25 ans